

Sainte-Thérèse, le 22 août 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 2015,
boulevard Industriel à Laval
V/réf. : SK-EN-PI-32-08-08-17

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 7 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 8 juin 2000, 2 pages
2. Cession de certificat d'autorisation du 27 octobre 2000, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 17 juillet 2001, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (7 pages)

Laval, le 8 juin 2000

CERTIFICAT D'AUTORISATION (article 22)

9067-2726 Québec inc
2015 Boulevard Industriel
Laval (Québec) H7S 1P7

N/Réf. : 7610-13-01-00885 10
130001659

Objet : Installation d'une salle de peinture ou de revêtement pour automobile

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 novembre 1999, reçue le 19 novembre 1999 et complétée le 29 mai 2000, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'une salle d'application de peinture ou de revêtement pour automobile, au 2015 boulevard Industriel, à Laval, et plus précisément sur les lots 345-27 et 347-12 du cadastre de la Paroisse de Saint-Martin.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement pour l'installation d'un atelier de peinture ou de revêtement, datée du 17 novembre 1999, signée par Saad Al-Ahmad ;
- Attestation de la conformité du projet aux règlements municipaux, reçue le 23 mai 2000 ;
- Croquis des agencements de cheminée de la salle de peinture et du four de séchage, signés par Saad Al-Ahmad, datés du 28 février 2000 et du 29 mai 2000.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-13-01-00885.10
130001659

Le 8 juin 2000

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jean Rivet

Directeur régional de Laval

JR/DC/dc

Laval, le 27 octobre 2000

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

9025-8419 Québec inc
2015 boulevard Industriel
Laval (Québec) H7S 1P7

N/Réf. : 7610-13-01-00947 10
130001902

Objet : Installation d'une salle d'application de peinture ou de revêtement pour automobile

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de cession datée du 31 juillet 2000, reçue le 9 août 2000 et complétée le 18 octobre 2000, formulée par monsieur Abdullah Maycid pour 9025-8419 Québec inc concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le 8 juin 2000, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la cession de ce certificat d'autorisation à 9025-8419 Québec inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Installation d'une salle d'application de peinture ou revêtement pour automobile au 2015 boulevard Industriel, à Laval, et plus précisément sur les lots 345-27 et 347-12 du cadastre de la Paroisse de Saint-Martin.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession :

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 31 juillet 2000, signée par Abdullah Maycid, concernant une demande de cession de certificat d'autorisation pour l'installation d'une salle d'application de peinture ou de revêtement pour automobile, à Laval ;
- Résolution du conseil d'administration de 9025-8419 Québec inc, datée du 10 octobre 2000, signée par Abdullah Maycid .

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-13-01-00947 10
130001902

Le 27 octobre 2000

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être exploité conformément aux documents qui font partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/DC/dc

Jean Rivet
Directeur régional de Laval

c.c. copie certifiée conforme remise à : 9067-2726 Québec inc
(a/s Saad Al-Ahmad)

12/29/00

12/29/00

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00947-03

DATE DE RÉDACTION: 01-07-17

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 01-07-17

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **9025-8419 Québec Inc.**
2015 Boul. Industriel, Laval H7S 1P7

. PERSONNES RENCONTRÉES:

. NOM/FONCTION

art. 53-54

TÉLÉPHONE:

(450) 662-9177

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS: 1

. BUT: Vérifier la conformité du c.a. cédé le 27 octobre 2000, concernant l'installation d'une salle d'application de peinture ou de revêtement pour automobile.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'entreprise est muni d'un abri intérieur pour effectuer le sablage au jet de certains véhicules en aluminium comme les camions de poste Canada. L'entreprise a acheté un masque ayant une prise d'air sur un compresseur pour protéger la santé du travailleur qui effectue le sablage au jet. Le sable utilisé est du sable de verre recyclé. Il font environ 5 à 7 heures de sablage au jet par semaine.

La salle de peinture et le four adjacent sont construits selon le c.a. La salle de peinture est utilisée environ de 8 à 16 heures par semaines. Il utilisent environ 10 litres de peinture par semaine tel qu'autorisé. La cheminée a la hauteur réglementaire et les filtres de la salle de peinture sont changés aux 2 semaines et sont jetés aux déchets sanitaires. L'entreprise génère de la peinture usée et des résidus de solvant qui sont entreposés dans un baril identifié. Il n'y a pas de drain à proximité. Les MDR sont récupérées par Solutions Environnementales MPM de St-Hubert. Une copie de facture est annexé au rapport. Lors de la consultation des factures d'élimination il a été constaté que la fréquence d'élimination des MDR est en moyenne trimestrielle.

3. CONCLUSION

Le c.a. émis est respecté.

4. RECOMMANDATION

Fermer le dossier, retourner au besoin.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON Hélène Frigon DATE:01-07-17

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE:01-07-20

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

O.K.